

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le quinze juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

**Présents :** Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, David TREMOLET.

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** David TREMOLET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Réorganisation du fonctionnement de la municipalité**

Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs réunions d'équipe du maire et des adjoints il en ressort que :

- Les charges du quotidien sont conséquentes et reposent sur peu de personnes.
- Que les périmètres de délégation des adjoints sont à revoir.

-Qu'il y a un souhait de la part de la municipalité actuelle d'une plus grande implication de l'ensemble des membres du conseil municipal qui doivent avoir aussi conscience qu'il ont un rôle d'alu à jouer dans la vie de la commune.

Il propose au conseil municipal que Madame Chantal Chassan intègre le groupe du maire et des adjoints, sans avoir toutefois une nomination d'adjointe car le nombre maximal de 4 est déjà atteint.

Par ailleurs il propose que madame Chassan perçoive une indemnité pour cette implication, laquelle sera défalquée des indemnités versées au maire et aux adjoints afin de ne pas augmenter l'enveloppe globale.

Un tour de table fait ressortir : des difficultés de certains pour gérer des dossiers notamment l'espace veinois, que des informations n'arrivent pas toujours à certain élus en charges de leurs dossiers et que des contraintes professionnelles ne permettent pas toujours d'être présent pour suivre certains sujets.

Madame Chantal Chassan accepte la mission qui lui est proposée.

Le conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire

### **Décision modificative n°1 du budget municipal**

M. Le maire expose qu'une personne décédée à légué ses biens à la commune de Vezins.

Ainsi six assurances vies auraient pour bénéficiaire la mairie de Vezins

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à procéder à la décision modificative permettant de percevoir ces sommes sur le compte de la mairie de Vezins.

### **Décision modificative n°1 du budget assainissement**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget assainissement, comme suit afin de régulariser les imputations budgétaires pour pouvoir transférer l'état de l'actif au SIAEP du Ségala :

<b>Fonctionnement</b>	dépense	recette
61523/011 entretien et réparations	- 53.00€	
673/67 titres annulés sur exercice antérieur	+53.00€	
678/67 autres charges exceptionnelles	+1 056.31	
774/77 subventions exceptionnelles		+1 056.31€
<b>Total fonctionnement</b>	<b>+1 056.31€</b>	<b>+1 056.31€</b>
<b>Investissement</b>	dépense	recette
21531-041 réseaux d'adduction d'eau	+12 408.12€	
21532-041 Réseaux d'assainissement		+12 408.12€
1641-16 emprunts en euros		+ 1 056.31€
21532-21 réseaux d'assainissement	+10 56.31€	
<b>Total investissement</b>	<b>+13 464.43€</b>	<b>+13 464.43€</b>

### Dissolution du SIVOM du canton de Vezins

Conformément aux souhaits de la Commission de Coopération Intercommunale, visant à la simplification de la carte intercommunale, et suite à la définition des nouveaux cantons, les communes de Vezins de Lévézou, Saint Laurent, Saint Léons et Ségur d'une part, et la communauté de communes Lévézou Pareloup d'autre part, se sont rapprochées afin d'envisager l'extension des compétences de la communauté de communes et de la dissolution du SIVOM du canton de Vezins

Le conseil Syndical a délibéré en date du 11 mai 2016 sur la dissolution, il faut maintenant que chaque commune membre accepte la dissolution selon les modalités convenues.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte et autorise la dissolution du SIVOM de Vezins

### Point sur l'enquête publique

L'enquête publique a eu lieu du 21 juin au 8 juillet 2016. Elle porte sur les points suivants :

Lieu-dit	Objet
La Mouyrande	Ouverture d'une voie en vue de son classement dans le domaine public
La Grifoulette	Modification de tracé d'un chemin rural (Ouverture d'un chemin rural - Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation)
Frontin – Claux de Frontin	Modification de tracé d'un chemin rural (Ouverture d'un chemin rural - Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation)
Les Donhes Hautes	Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation
Les Rives	Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation
Le Pal	Ouverture d'une voie en vue de son classement dans le domaine public Cession d'un délaissé de voirie
Le Sanhas – Puech du Fau	Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation
Les Fabres	Désaffectation d'un chemin rural en vue de son aliénation

Monsieur Marc Sigaud, par sa demande en date du 12 mai 2015, souhaite que la commune élargisse le chemin rural longeant la parcelle cadastrée section AO numéro 36 dont il est propriétaire; pour ce faire il faudrait inscrire ce point à l'enquête publique.

Après discussions, l'ensemble du Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande de Monsieur Marc Sigaud tendant à l'élargissement du chemin à l'unanimité.

### **Permis d'aménager modificatif lotissement le bosquet**

Monsieur le maire explique qu'il y a eu trois requêtes sur le lotissement le Bosquet :

- la demande de Monsieur Michel CANITROT, propriétaire du lot n°6 au lotissement Le Bosquet, selon laquelle il souhaite acquérir une parcelle, attenante à sa propriété, à usage de jardin ;

- la demande de Monsieur Michel PIC selon laquelle il souhaite acquérir une partie du lot n°8 pour une superficie d'environ 200m<sup>2</sup>;

- le projet d'accession à la propriété selon lequel il est envisagé la réalisation de 4 villas de type 4 (85 m<sup>2</sup>) accolées deux à deux par les garages sur les lots n°2 et 9 du lotissement communal le Bosquet, ce qui nécessite de fait de diviser chacun d'entre eux pour obtenir des parcelles de 400 à 450 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un nouveau lot dans le périmètre du lotissement d'une superficie de 442 m<sup>2</sup> et attendant au lot n°6.

Ce projet nécessite la mise en œuvre d'un permis d'aménager modificatif.

Le conseil Municipal donne son accord sur ces points et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager modificatif sur le lotissement Le Bosquet et à signer le permis d'aménager modificatif et tout document relatif à ce projet.

### **Acquisition pour l'élargissement d'un chemin**

Monsieur le maire explique qu'au vu de l'enquête publique de 2015, il est prévu l'élargissement d'un chemin rural au lieu-dit Les Carbonnières, et qu'il convient à la commune, pour ce faire, d'acquérir une partie des parcelles aux propriétaires riverains.

Pour ce faire le Conseil Municipal décide d'acquérir de Madame Nayrolles Christelle, Madame et Monsieur Nayrolles Bernard et Brigitte, demeurant au Roucous, les parcelles cadastrées comme suit sur la commune de Vezins-de-Lévézou :

<b>Références cadastrales</b>				
<b>Sect.</b>	<b>N°</b>	<b>Nature</b>	<b>Lieu-dit ou Rue</b>	<b>Surface m<sup>2</sup></b>
CL	595	Pré sol	Les Carbonnières	18
CL	596	Pré sol	Les Carbonnières	77
<b>Total en m<sup>2</sup> :</b>				<b>95</b>

Et d'acquérir de Madame Christelle Nayrolles, demeurant au Roucous, la parcelle cadastrée comme suit sur la commune de Vezins-de-Lévézou :

<b>Références cadastrales</b>				
<b>Sect.</b>	<b>N°</b>	<b>Nature</b>	<b>Lieu-dit ou Rue</b>	<b>Surface m<sup>2</sup></b>
CL	589	Sol	Le Roucous	51

### **Terrain au Roucous à la Vente**

Suite au décès de M. Douzou, ses biens sont à la vente, dont un jardin jouxtant la place de l'église au Roucous.

La commune avait placé un droit de préemption urbain sur cette parcelle lors de l'élaboration de la carte communale. Cette place étant très étroite, il est envisageable d'acheter ce terrain, pour faciliter par la suite la circulation.

Le conseil municipal est favorable à cette décision.

La mairie exercera donc son droit de préemption sur ce terrain dès qu'on aura reçu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

### **Modification du tableau des effectifs**

M le maire propose de créer, un poste d'adjoint administratif principal de 2e Classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif 1e classe dans le cadre de la promotion interne. Le conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

### **Modification des statuts du SIAEP du Ségala : Adhésion à la commune Le Riols.**

La commune de Le Riols dans le Tarn souhaite adhérer au SIAEP du Ségala. Toutes les communes du SIAEP doivent délibérer pour autoriser son entrée. Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion de la Commune de le Riols au SIAEP.

### **Avis sur le projet SAGE du Viaur**

M Bancarel en charge de ce dossier nous expose les grandes lignes de ce projet qui vise protéger les berges, réguler la végétation du Viaur afin d'avoir une eau de bonne qualité. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur ce projet.

### **Défense des maternités et des hôpitaux du sud Aveyron**

M le maire fait lecture du courrier visant à défendre les maternités et les hôpitaux du sud Aveyron. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour soutenir cette action.

### **Point sur les dossiers de travaux**

#### **- Le centre technique municipal**

Le cout prévisionnel global est de 535 000€ HT  
Maître d'œuvre : Alain GALTIER de Réquista  
Etude de sol faite en juin par SIC INFRA 63  
Consultation des entreprises du 11 juillet au 1er aout 2016 à midi.

Lot 01 : TERRASSEMENT, VRD  
Lot 02 : GROS-OEUVRE  
Lot 03 : CHARPENTE BOIS (Option métallique)  
Lot 04 : CHARPENTE METALLIQUE (Option)  
Lot 05 : COUVERTURE, BARDAGE, PORTAILS  
Lot 06 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES  
Lot 07 : CLOISONS SECHES, PLAFONDS  
Lot 08 : CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION  
Lot 09 : ELECTRICITE

Ouverture des offres : le lundi 1er aout 2016

Daniel Ayrinhac et Mathieu Boutonnet sont en charge de ce dossier

#### **- La cuisine municipale**

La commune de Vezins confectionne des repas pour l'école de Verrières. Cette commune est train d'adhérer à un regroupement scolaire avec les communes d'Aguessac et Compeyre.

A terme (en 2018) se sera 100 enfants qui seront scolarisés sur cette école. La commune de Verrière nous demande si on est intéressé pour leur fournir les repas pour ce nouvel effectif. Cela impose de revoir notre structure de fabrication de repas. Des travaux sont donc à envisager pour relever ce défi. Christine Gavalda est en charge de ce dossier, mais demande à être épaulée.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

- **Projet du plan d'eau dans le Claux**

L'idée de recréer un plan d'eau dans le clos avance.

Ce projet structurant pour Vezins permettrait de développer bien des activités autour de cette réalisation.

Le conseil municipal autorise M le Maire à lancer une étude de faisabilité en ce sens en collaboration avec Aveyron Ingénierie. Ce dossier serait porté par la Communauté de Communes Lévézou Pareloup dans le cadre d'une délégation de Maitrise d'Ouvrage.

- **Réfection du terrain de foot**

La pelouse du terrain de foot est très abîmée. Il faut la refaire. Une question se pose autour de son entretien avec notamment son arrosage. La mise en place d'un système d'arrosage automatique reste très onéreux.

M. le Maire propose de provoquer une rencontre avec les dirigeants du club afin de trouver une entente sur les travaux que pourrait réaliser la mairie d'une part et l'implication des bénévoles du club d'autre part.

Le Conseil Municipal valide cette proposition

### Questions diverses

- **Point sur le CLSH et l'école**

Le CLSH dure un mois du 18 juillet au 12 août 2016 avec 18 petits et 16 grands enfants, il se déroule dans l'enceinte de l'école.

Par ailleurs un rendez-vous est pris entre les nouvelles maitresses et la mairie le 22 juillet.

L'affectation des classes sera décidée par la mairie, et il sera rappelé aux enseignantes que l'ATSEM est un personnel communal.

- **Modification de limites communales de Vaysse Rodier**

Daniel Ayrinhac et David Tremolet prennent en charge ce dossier

- **Signalisation et sécurisation de l'entrée du village de Vezins**

L'entrée de Vezins du côté de la gendarmerie présente un danger important pour les riverains. Les voitures arrivant par cet endroit roule à grande vitesse.

Une rencontre avec les riverains et les services du Conseil Départemental est prévue afin de sécuriser l'entrée du village

M. le Maire et Mathieu Boutonnet sont en charge de ce dossier.

- **Arrivée de la fibre à Vezins**

M le Maire explique les diverses tranches de raccordement depuis Destels jusqu'au village de Vezins :

De Destels à La Clau : la ligne est enterrée suite aux travaux d'amenée de l'eau à Destels

De La Clau à Renquiès : des discussions sont en cour avec le Conseil Départemental pour enfouir la fibre lors des travaux de réfection de la route.

De Renquiès à Vezinet : la ligne passera en aérien par l'ancien chemin

De Vezinet à Vezins : la ligne est déjà enterrée.

Le passage de la ligne en aérien est pris en charge par Orange. Le surcôt en souterrain est pris en charge par la commune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches

- **Fusions des Association ADMR**

L'association ADMR de Vezins à fusionnée avec celle de Salles Curan

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h